

Et un procès de moins, annulé pour « vice de forme » !

écrit par Christine Tasin | 6 juillet 2023



J'avais évoqué pour nos lecteurs un interrogatoire que j'avais subi il y a quelques mois à propos de la plainte de la porte-parole de la Préfecture lors de la calamiteuse affaire du Stade de France.

J'avais écrit un article m'étonnant des difficultés de la dite porte-parole à expliciter les faits.

<https://resistancerepublicaine.com/2022/05/31/qui-a-nomme-la-menteuse-enfumeuse-begayeuse-loubna-atta-porte-parole-de-la-prefecture/>

Plainte de la dame (ou de la Préfecture ?) , et donc interrogatoire sur mon article et sur quelques commentaires parus sur RR.

<https://resistancerepublicaine.com/2022/10/07/stade-de-france-cest-darmanin-lincapable-mais-cest-christine-tasin-qui-se-prend-un-proces/>

Le procès devait avoir lieu en mai, mais la partie adverse avait demandé un ajournement. Le procès devait avoir donc été repoussé à hier, mardi 5 juillet.

Or, il se trouve que c'est un huissier de justice qui m'a apporté la convocation début mai, le 3 ou 4, je ne sais plus, mais la date figurait sur le dossier qu'il m'avait remis, convocation pour un procès se tenant le 17. Et la loi prévoit un délai obligatoire de 20 jours à peu près, je ne sais plus exactement, avant la date du procès. **Comme le délai légal n'a pas été respecté, mon avocat a demandé la nullité du procès... Les juges ont convenu qu'il y avait eu faute, et donc... le procès a été annulé et avec lui les poursuites !**

Naturellement, comme d'habitude, même quand on gagne, on laisse des plumes, à savoir qu'il faut payer l'avocat mais au moins on a le plaisir et d'échapper à une éventuelle condamnation (je n'ai jamais compris ce qui pouvait être condamnable dans mon texte et dans les commentaires mais avec certains juges rien n'est sûr), aux amendes et aux demandes parfois exorbitantes des parties civiles. C'est déjà ça. Ouf ! Et champagne, tant qu'à faire ! On n'a pas si souvent l'occasion de se réjouir !